

E 6560

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 septembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 septembre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres irlandais et d'un membre suppléant irlandais du Comité des régions



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 septembre 2011 (08.09)
(OR. en)**

13645/11

CDR 52

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres irlandais et d'un
membre suppléant irlandais du Comité des régions**

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de deux membres irlandais et d'un membre suppléant irlandais

du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement irlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et membres suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M^{me} Michelle MUHLERIN et de M. Denis LANDY. Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Terry BRENNAN.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. John SHEAHAN, *Member of Limerick County Council*
- M. Des HURLEY, *Member of Carlow Local Authorities (County and Town)*

et

b) en tant que membre suppléant:

- M^{me} Catherine YORE, *Member of Meath County Council*,

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
